

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Direction des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
02 99 71 05 27
servicestechniques@mairie-redon.fr

Identité du demandeur :		
Dénomination :		
Adresse :		
CP:	. Ville :	
Tél. fixe :	. Tél. port. :	Fax:
Mail :		
Date :		
□ Le	de heures à	heures
□ Du à	heures au à	à heures
Nature des travaux ou manifestat	ion :	
Rue(s):		
Précisions (si besoin) :		
Dispositions à prévoir :		
☐ Stationnement interdit	☐ Circulation interdite	☐ Circulation alternée
☐ Cheminement piétons à c	onserver	
☐ en complétant et retournant ce consentement au traitement de me		
Date :		Signature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour rédiger l'arrêté municipal dans le cadre légal. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.